



# Rapport de 2019 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

Volume II & III

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Chapitres présentés

- **Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM) - Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT)**
- **Foyers de groupe et placements spécialisés - Ministère du Développement social**
- **Travaux de suivi et études de cas d'aide financière (bleuets et Centre naval)**
- **Audits d'états financiers**



# Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Volume II Chapitre 2

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Pourquoi c'est important

- EPFT accorde du financement annuel aux universités (UMA, UNB, U de M et UST) et au CTFM sous forme de subventions de fonctionnement et de financement à des fins ou dans le cadre d'ententes particulières
- Au cours de la dernière décennie, plus de **2 milliards de dollars** ont été accordés
  - UNB (53 %) et U de M (32 %) ont reçu une partie importante
- Le financement global s'est accru de 18 % au cours de 10 exercices, tandis que les inscriptions ont baissé de 12 %

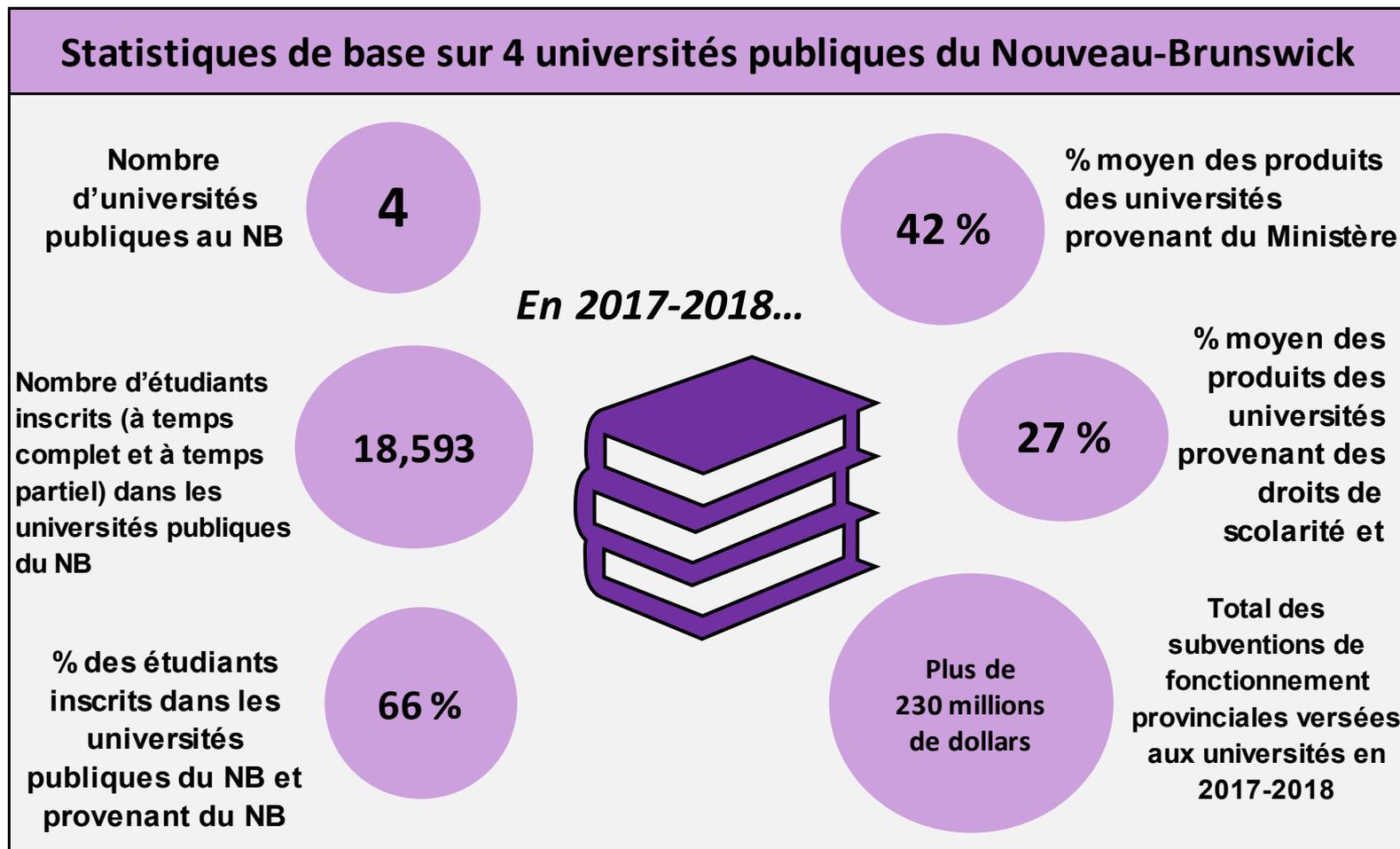


# Objectif de l'audit

Déterminer si EPFT :

- accorde du financement aux universités et au CTFM conformément aux politiques et aux ententes;
- surveille l'utilisation des fonds provinciaux par les universités et le CTFM pour s'assurer que les fonds sont dépensés conformément aux exigences et aux résultats de la province;
- tient les universités et le CTFM responsables des fonds reçus.

# Contexte



# Conclusions

- **EPFT ne tient pas les universités et le CTFM responsables du financement accordé**
  - EPFT **n'a pas surveillé** l'utilisation de plus de 210 M\$ des 230 M\$ (91 % des fonds) accordés en 2017-2018
  - EPFT **n'a pas pris de mesures correctives** lorsque les cibles de rendement n'ont pas été atteintes dans le cadre de l'élargissement du programme en science infirmière
  - Les mécanismes de reddition de comptes dans le protocole n'ont pas été entièrement respectés
- Le financement a été accordé conformément aux ententes, mais la répartition de la subvention de fonctionnement de 210 M\$ n'était **pas conforme à la formule de financement**. Par conséquent, des facteurs comme les inscriptions et le coût des programmes offerts n'ont pas été pris en compte dans la répartition du financement.

# Thèmes clés

- Manque de reddition de comptes
- Besoin de plus de surveillance
- Formule de financement des universités non utilisée depuis plusieurs années

# Manque de reddition de comptes

# Les résultats du protocole en matière de reddition de comptes ne sont pas atteints

- La province et 3 universités publiques sur 4 ont signé un protocole d'entente (PE) qui accorde du financement de 2017-2018 à 2020-2021
- Le protocole établit des exigences de reddition de comptes :
  - ✓ Les universités ont comparu devant un comité de l'Assemblée législative
  - ✗ EPFT n'a pas engagé un conseiller pour examiner les mécanismes de reddition de comptes actuels, cerner les lacunes et formuler des recommandations pour de futurs mécanismes (à être achevé pendant la première année)
  - ✗ EPFT et les universités n'ont pas conçu et publié des indicateurs de rendement clés provinciaux et institutionnels



# Manque de reddition de comptes

- Aucun rapport public par EPFT sur les résultats du financement accordé aux universités et au CTFM
- Aucun mécanisme de reddition de comptes pour le CTFM
- Le CTFM n'était pas transparent



# Besoin de plus de surveillance

# EPFT a une approche « non-interventionniste » à l'égard du financement

- EPFT n'exige aucun rapport des universités sur l'utilisation de plus de 210 millions de dollars de fonds de fonctionnement en 2017-2018
- La subvention de fonctionnement (appelée « subvention sans restrictions ») comporte des restrictions sur l'utilisation des fonds qui ne sont pas communiquées aux universités
  - Les restrictions comprennent les immobilisations, mais certaines universités se sont servies des résultats de fonctionnement pour des investissements en immobilisations



# Élargissement du programme en science infirmière



Nous avons examiné le financement accordé pour l'élargissement des programmes en science infirmière :

- Objectif d'augmenter le nombre de places pour le baccalauréat en science infirmière et la maîtrise en science infirmière à l'U de M et à l'UNB
- Financement accordé pour un nombre cible de nouvelles places et financement pour la formation clinique pour les places existantes
- Récupération des fonds pour les cibles de places non atteintes

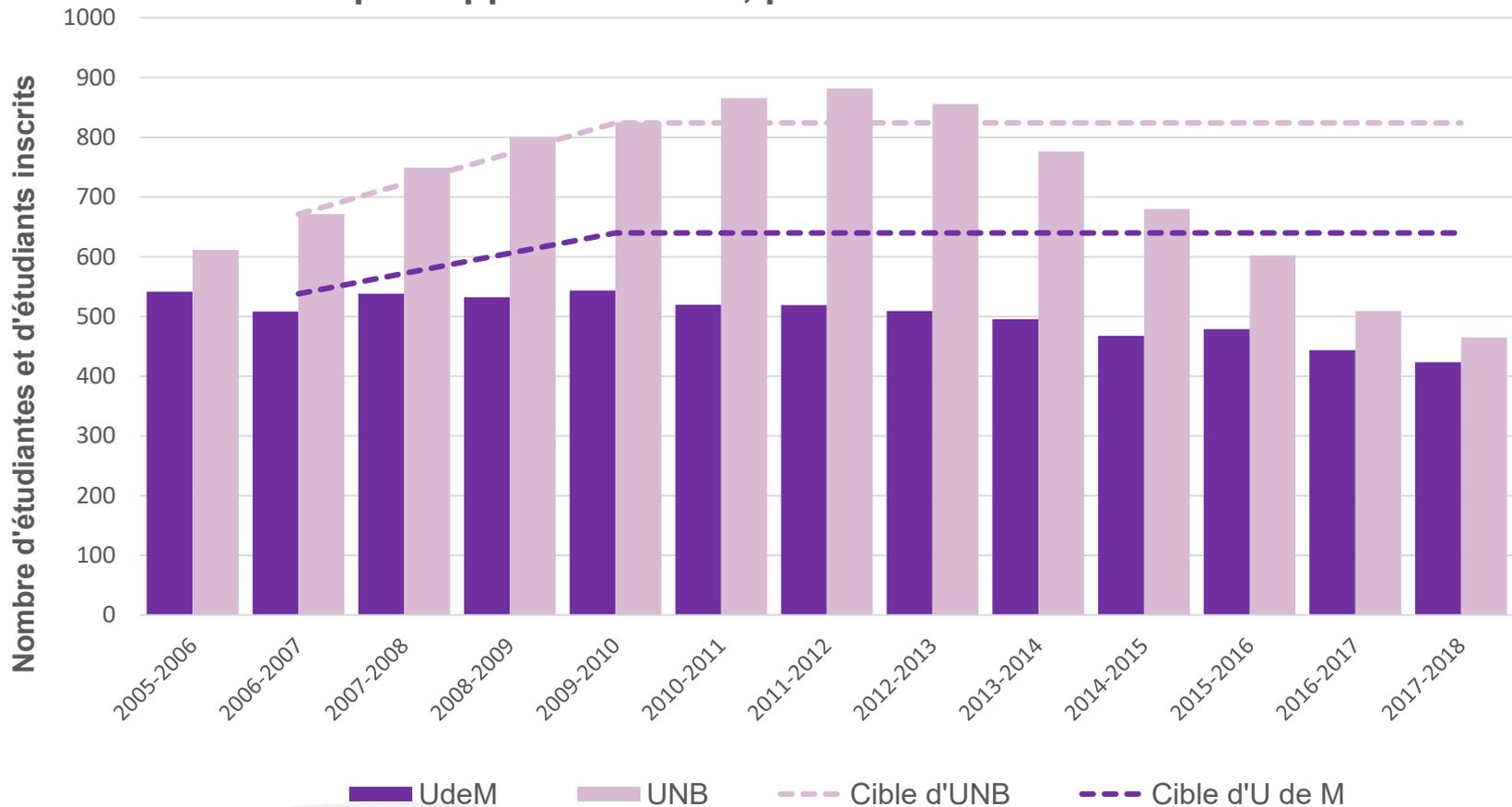
# La province a investi près de 100 M\$ sur 14 ans pour l'élargissement infructueux du programme en science infirmière



- De 2005-2006 à 2018-2019, EPFT a versé près de 100 millions de dollars pour l'élargissement du programme en science infirmière et financer la formation clinique, mais
  - L'U de M n'a jamais atteint le nombre de places visé pour le programme de baccalauréat
  - L'UNB a atteint la cible pendant plusieurs années jusqu'en 2013-2014, lorsque le nombre de places en science infirmière a commencé à diminuer (malgré une liste d'attente pour le programme en science infirmière)
  - Bien que la récupération ait été appliquée chaque année, elle n'a pas été un incitatif efficace pour l'atteinte des cibles par les universités
  - Cette entente a essentiellement financé la formation clinique pour les étudiantes et étudiants actuels, mais n'a pas obtenu l'augmentation prévue du nombre de places

# Cibles du nombre de places en science infirmière non atteintes

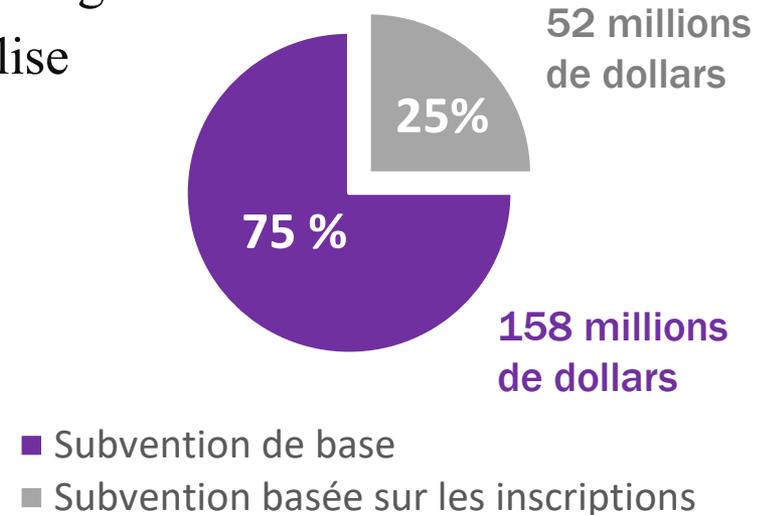
Inscriptions pour le baccalauréat en science infirmière à l'UNB et l'U de M par rapport à la cible, pour les exercices 2005-2006 à 2017-2018



# Formule de financement des universités non utilisée depuis plusieurs années

# Quelle est la formule de financement et pourquoi est-elle importante ?

- Formule mise au point en 1979 pour répartir la subvention de fonctionnement « sans restrictions » : 210 millions de dollars en 2017-2018
- La subvention de base pour chaque université a été déterminée dans la première année (1979) et augmente d'un % chaque année, comme déterminé par le % d'augmentation dans le budget
- La subvention basée sur les inscriptions utilise les coûts pondérés des programmes pour calculer la subvention
  - Les programmes à coûts plus élevés ont une pondération plus élevée (p. ex. les étudiantes et étudiants en arts ont une pondération de 1,5, tandis que celles et ceux en science infirmière ont une pondération de 4,0)



# Formule de financement non utilisée depuis 2015-2016

- Le financement accordé en 2017-2018 n'a pas été réparti selon la formule
  - La formule n'est pas utilisée depuis 2015-2016 et ne le sera pas avant 2020-2021
  - À la place, les universités ont reçu une augmentation de 1 % du financement par rapport à 2016-2017, conformément au protocole
  - Le gouvernement a choisi de ne pas utiliser la formule de financement pour faire en sorte que toutes les universités soient traitées équitablement sur le plan du financement d'un exercice à l'autre et ne pas désavantager certaines universités (en raison de la baisse des inscriptions)

# La formule de financement devrait être réexaminée

- La formule de financement n'a pas été utilisée depuis 2015-2016 parce qu'elle aurait pu causer un préjudice financier à certaines universités
- L'UST était réticente à signer le protocole jusqu'en juillet 2019 et a contesté le fait qu'elle n'était pas suffisamment financée
- Depuis 2010, l'U de M a reçu des crédits annuels de 2 à 3 millions de dollars pour son rôle en tant qu'université de langue française, en plus de la subvention de fonctionnement
- Les différences opérationnelles entre les universités peuvent avoir une incidence sur les coûts, comme les régimes de retraite
- La diminution des inscriptions en raison des tendances démographiques continuera d'avoir une incidence sur les inscriptions aux universités et la viabilité future des universités de la province



# Recommandations du VGNB

## **Nous avons formulé 11 recommandations**

- pour améliorer la reddition de comptes
- pour améliorer la surveillance
- pour améliorer la formule de financement



# Foyers de groupe et placements spécialisés

Ministère du Développement social

Volume II Chapitre 3

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Pourquoi un audit des foyers de groupe et des placements spécialisés est-il important ?

- Les enfants pris en charge comptent parmi les plus vulnérables de la province. Leur potentiel futur peut dépendre des soins qu'ils reçoivent pendant qu'ils sont des pupilles du ministre.
- Les conséquences à long terme de soins inadéquats peuvent donner de piètres résultats

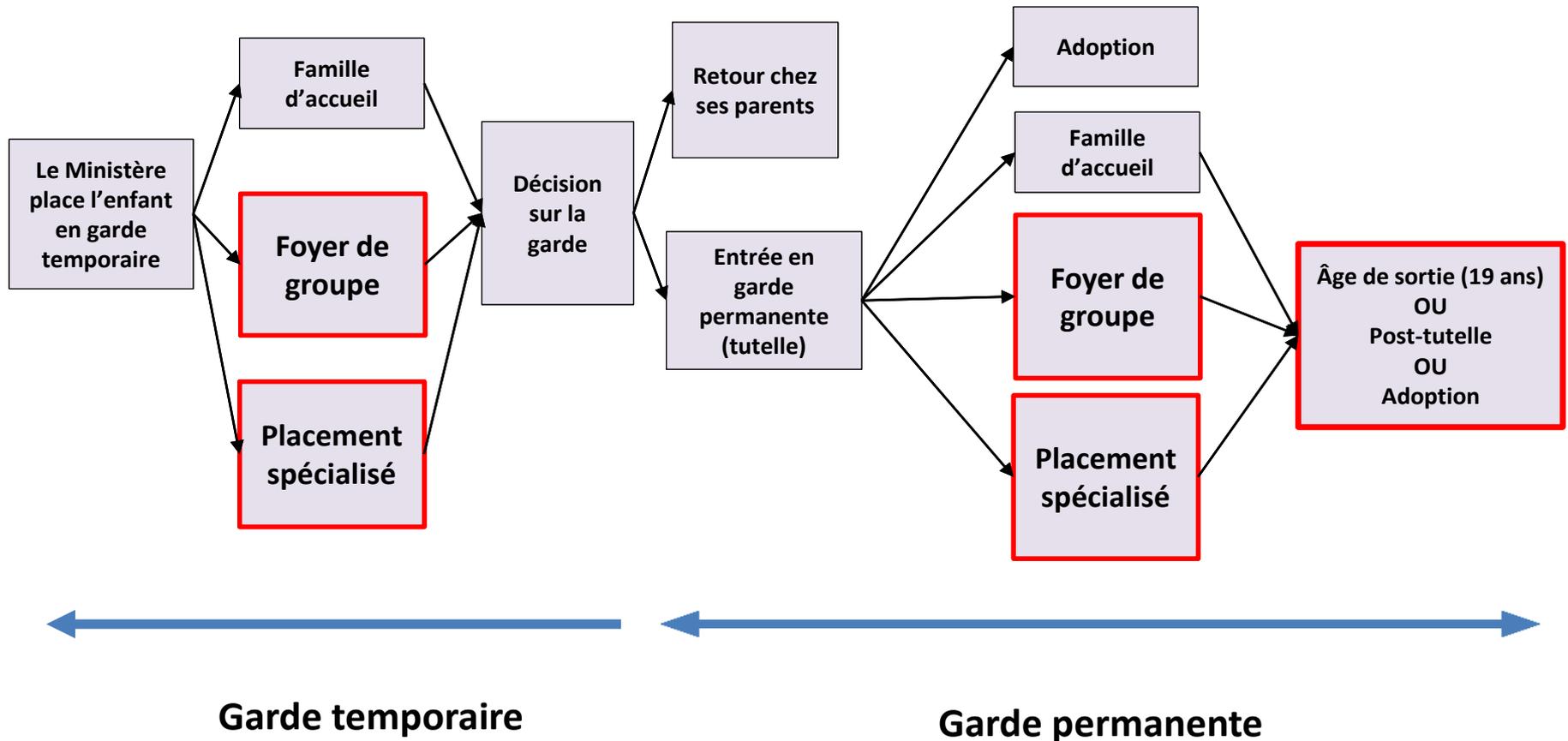


# Objectif de l'audit

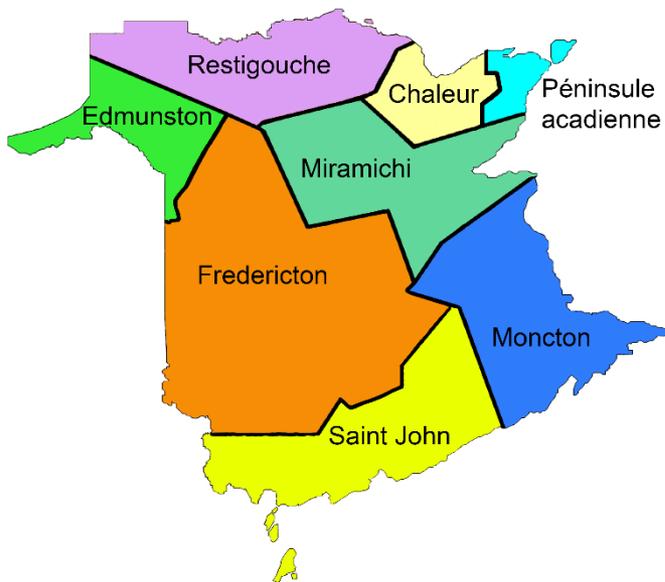
Déterminer si le ministère du Développement social gère efficacement le placement et les soins aux enfants en vertu de la *Loi sur les services à la famille*.

- Notre audit a inclus seulement les foyers de groupe et les placements spécialisés et exclu les foyers d'accueil

# Voici ce qui arrive lorsqu'un enfant est pris en charge par le ministre



# Lits des foyers de groupe par région en 2018



Information sur les foyers de groupe en 2018

Région	Nombre de lits disponibles des foyers de groupe	Nombre moyen d'enfants dans les foyers de groupe par mois (2018)
Moncton	39	37
Saint John	39	34
Fredericton	22	19
Edmundston	6	3
Restigouche	12	8
Chaleur	7	5
Miramichi	6	5
Péninsule acadienne	24	22
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>133</b>

- Subventions totales d'environ 20 millions de dollars par année versées aux foyers de groupe dans la province

# Conclusions

## Le Ministère :

- ne gère pas efficacement le placement et les soins pour les enfants dans les foyers de groupe et les placements spécialisés;
- doit combler les lacunes dans les normes;
- ne planifie pas efficacement pour placer les enfants pris en charge;
- doit améliorer la surveillance pour évaluer les services fournis et améliorer les résultats des enfants pris en charge.

## Ces faiblesses pourraient entraîner ce qui suit :

- risques pour la sécurité des enfants;
- mauvaise qualité des soins;
- manque de lits et de services disponibles;
- résultats infructueux pour les enfants;
- faible rapport qualité-prix pour l'argent des contribuables.

# Thèmes clés

- Normes du Ministère inefficaces
- La mauvaise planification des placements d'enfants crée un risque
- Les faiblesses de la qualité des soins augmentent le risque de piètres résultats

# Normes du Ministère inefficaces

# Des faiblesses existent dans les normes du Ministère

- Nous avons constaté qu'il n'y avait :
  - pas de normes actuelles en matière de programme de garde d'enfants pour les enfants placés temporairement;
  - pas de normes régissant les placements spécialisés



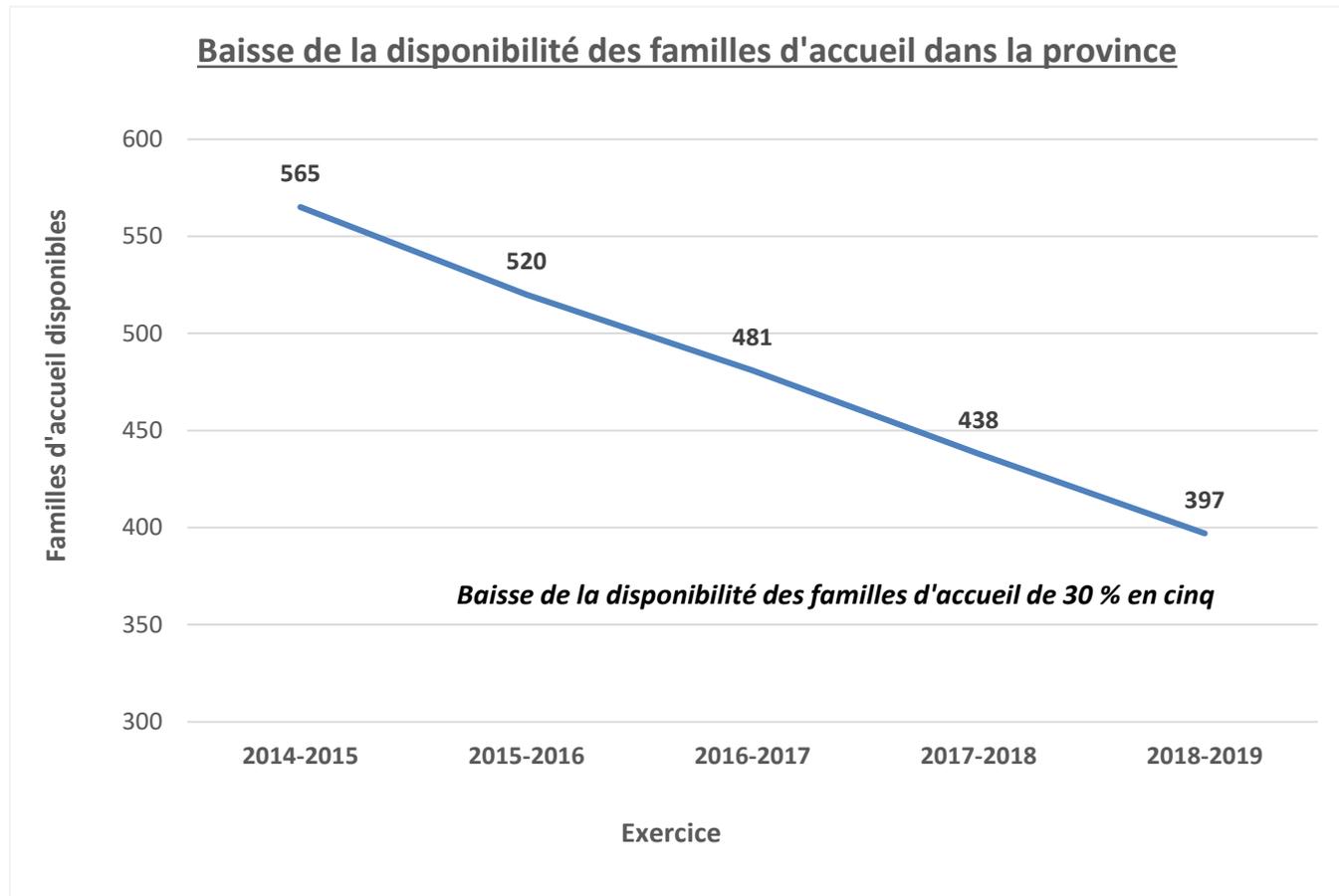
# Mesure du rendement médiocre dans les normes

- Les normes n'ont pas d'indicateurs de rendement clairement énoncés et mesurables
- Des mesures de rendement médiocres empêchent le Ministère d'assurer :
  - la prestation de services de qualité et l'atteinte de résultats positifs pour les enfants pris en charge



# La mauvaise planification des placements d'enfants crée un risque

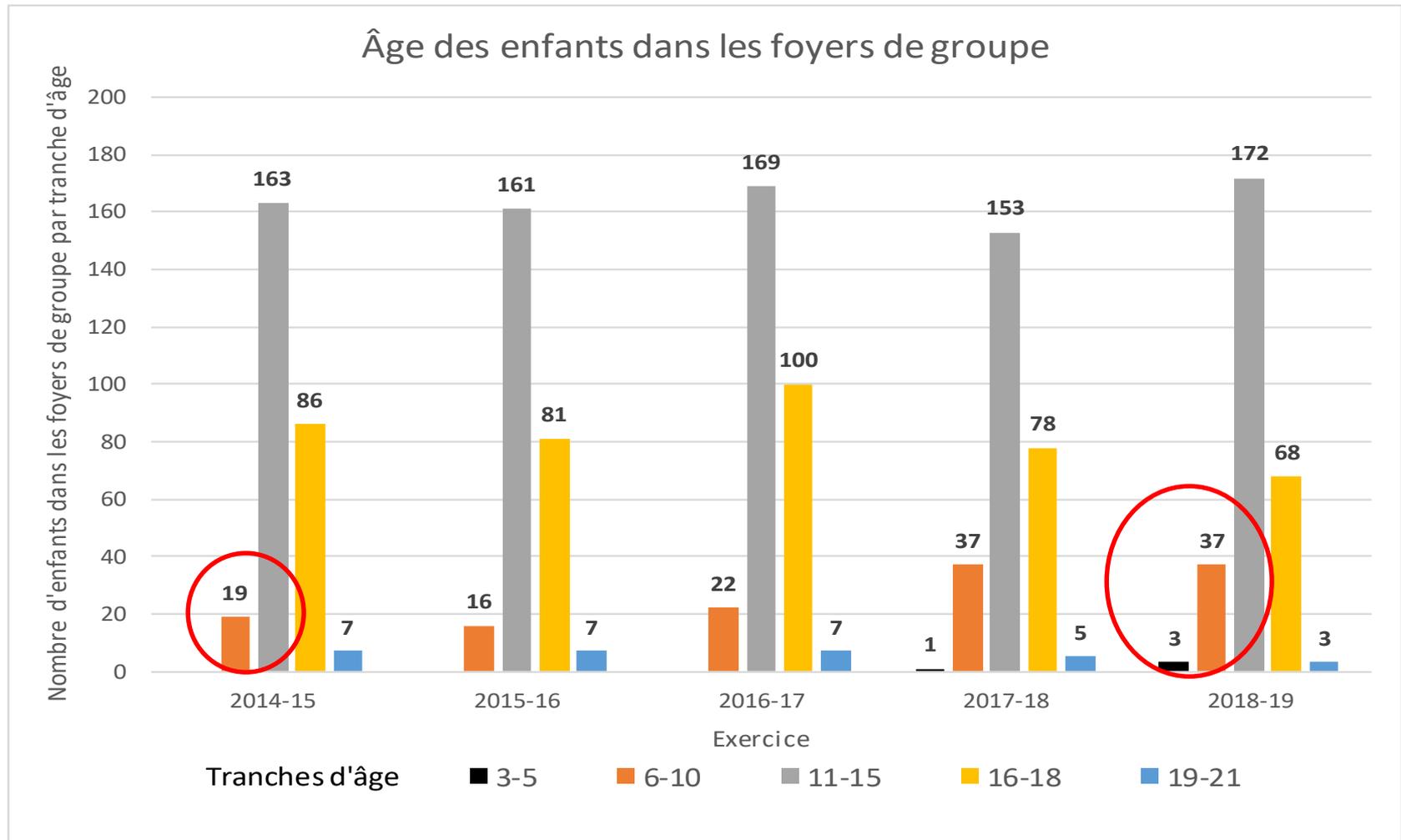
# Baisse de la disponibilité des familles d'accueil



# Nombre limité d'options de placement pour les enfants pris en charge

- Baisse de la disponibilité des familles d'accueil
- Hausse des comportements complexes des enfants pris en charge, tels que l'agression, l'automutilation et les tendances suicidaires
- Cela se traduit par :
  - Un nombre limité d'options de placement pour les enfants
  - L'utilisation accrue des foyers de groupe
  - Une augmentation du nombre de jeunes enfants dans les foyers de groupe

# Jeunes enfants dans des foyers de groupe



# Placements dans des foyers de groupe plus dispendieux que dans les familles d'accueil

Comparaison des coûts entre les familles d'accueil et les foyers de groupe	2017-2018
Nombre moyen estimé d'enfants en famille d'accueil	504
Coût annuel moyen estimé par enfant en famille d'accueil	10 000 \$
Nombre annuel moyen estimé d'enfants en foyers de groupe	133
Coût annuel moyen estimé par enfant en foyer de groupe	170 000 \$
Coût annuel supplémentaire estimé par enfant en foyer de groupe	160 000 \$

# La planification doit être améliorée

- Aucune prévision ou planification des ressources normalisées pour les enfants pris en charge
- Manque de consignes et de directives cohérentes du bureau central
- Le Ministère agit de manière réactive lorsqu'il place les enfants pris en charge

# Utilisation accrue des placements spécialisés coûteux

- Des régions mettent au point des placements spécialisés lorsque les foyers de groupe ne peuvent pas répondre aux besoins des enfants
- Dans une région, le coût annuel moyen par enfant dans un placement spécialisé était **supérieur à 420 000 \$**
- 9 des 15 placements spécialisés n'avaient pas un accord de niveau de service en place

# Les faiblesses de la qualité des soins augmentent le risque de piètres résultats



# Les plans de cas et plans de soins doivent être améliorés

- La planification de cas doit être améliorée
  - Pratiques incohérentes en matière de planification de cas dans l'ensemble des régions
  - Les objectifs des plans de cas sont vagues et il y avait peu de preuves que des résultats étaient établis pour les enfants pris en charge
- Les plans de soins des enfants ne répondent pas aux normes
  - Peu de preuves d'un développement conjoint avec le Ministère, comme l'exigent les normes
  - Le contenu des plans de soins est incohérent

# Le roulement cause de l'instabilité chez les enfants

- Le roulement de la charge de travail des travailleurs sociaux est élevé
- Le roulement du personnel des foyers de groupe semble être extrême
- Des relations stables avec les travailleurs de soins, tant au Ministère que dans le foyer de groupe, sont essentielles pour les enfants pris en charge



# La formation doit être améliorée

- La formation de base n'est pas toujours fournie aux travailleurs sociaux avant qu'on leur assigne des cas
- Le personnel des foyers de groupe s'occupe parfois des enfants avant qu'il ne reçoive une formation adéquate
- Il y a une lacune dans la formation sur la manière de répondre aux exigences culturelles

# Préparation inadéquate à la vie autonome

- Le Ministère ne prépare pas adéquatement les enfants à la vie autonome et à la vie adulte
- Aucune orientation claire ou norme robuste pour la préparation à la vie adulte
- Une région a mis au point son propre programme de vie autonome



# Données du Ministère non fiables

- Des faiblesses existent dans un système d'information essentiel du Ministère
- Les données sont incohérentes ou non disponibles
- La qualité des données est questionnable
- La présentation de rapports publics au sujet de l'information de programme est faible

# Recommandations

**16 recommandations** formulées au ministère du Développement social:

- mettre en œuvre une stratégie visant à résoudre les problèmes de capacité et de prestation de services des foyers de groupe
- normaliser les prévisions et les procédures de planification des ressources dans l'ensemble des régions
- normaliser les pratiques en matière de planification de cas dans l'ensemble des régions et se conformer aux exigences du plan de soins
- améliorer la formation des travailleurs sociaux et des employés des foyers de groupe
- renforcer la surveillance des fournisseurs de services
- améliorer les normes de pratique et élaborer des mesures de rendement



# Travaux de suivi et études de cas d'aide financière (bleuets et Centre naval)

Volume II Chapitre 4

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## Suivi – Ce que nous avons fait cette année

- Cette année, notre Bureau s'est concentré sur l'étude de deux cas d'aide financière présentant une exposition importante pour la province
- De plus, nous présentons les mises à jour autodéclarées par les ministères pour les recommandations de 2015 à 2017

# Pourquoi nous avons fait des études de cas

- En 2018, nous avons signalé que 12 de nos 19 recommandations liées à Atcon avaient été mises en œuvre
- Depuis, nous avons relevé des cas où l'essence de nos recommandations en matière de gestion des risques n'avait pas été mise en œuvre

# Aide financière accordée à l'industrie

- La province accorde une aide financière importante à l'industrie avec comme objectifs d'induire ou de soutenir la croissance économique, de créer des emplois, etc.
- Principaux organismes accordant de l'aide à l'industrie :
  - Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)
  - Société de développement régional (SDR)

# Exemples de résultats positifs pour ONB

- ONB passe à un plus grand nombre de subventions salariales plutôt qu'à des prêts-subventions
- Un prêt non remboursé de 11,5 millions de dollars dont le recouvrement était douteux a été finalement remboursé au complet

# Études de cas d'aide financière

- Deux cas d'aide financière représentant une exposition importante recensés :
  - Aide accordée à Acadian Wild Blueberry Company Limited
  - Aide accordée à l'égard du Centre naval du Nouveau-Brunswick à Bas-Caraquet

# Cas I - Acadian Wild Blueberry

- Série de prêts et de subventions accordés à Acadian Wild Blueberry Company Limited, une filiale d'Oxford Frozen Foods Ltd.
- Depuis 2013, la province a approuvé un total de 69 millions de dollars en aide financière plus un échange de 6 000 hectares de terres de la Couronne avec des entreprises d'Oxford
- Acadian est à jour dans ses remboursements de prêts

# Acadian Wild Blueberry – Jalons du financement

- 2013 : Prêt de **37,5 millions de dollars** d'Investir NB (maintenant ONB) pour construire une installation de transformation de bleuets
- 2013 : Échange de plus de 6 000 hectares de terres de la Couronne pour des terres privées



# Acadian Wild Blueberry – Jalons du financement

- 2016 : Prêt de **12 millions de dollars** d'Opportunités NB (ONB) pour agrandir l'installation de transformation
- 2018 : Prêt de **13 millions de dollars** d'ONB pour construire une installation de transformation de légumes
- 2019 : Prêt de **2 millions de dollars** d'ONB pour des coûts supplémentaires liés à l'installation de transformation de légumes
- 2016-2018 : **4,8 millions de dollars** en subventions approuvées

# Recommandation Atcon – Limites d'exposition

- **Recommandation** : Établir un plafond sur le montant d'aide qui peut être accordé à une seule société ou à un groupe de sociétés apparentées et sur le niveau d'exposition
- ONB a mis en place une politique en matière de limites d'exposition pour les entreprises et les industries
- Le solde total des prêts d'Acadian était de 54 millions de dollars en mars 2019 (conforme aux limites de la politique)
  - Nous pensons que ce montant représente toujours une exposition importante pour la province

# Recommandation Atcon – États financiers audités

- **Recommandation** : Joindre les derniers états financiers audités aux demandes d'aide financière
- ONB dispose de copies des états financiers audités de la société écran (Acadian)
- Cependant, ONB est seulement autorisée à consulter les états financiers de la société mère (Oxford) en personne et à prendre des notes

# Recommandation Atcon – Garanties personnelles

- **Recommandation** : Lorsque des garanties personnelles sont données, s'assurer qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur des actifs personnels
- Le propriétaire d'Acadian a fourni une garantie personnelle de 25 millions de dollars à titre de sûreté pour le prêt
- ONB a mis en place une politique exigeant une certification annuelle par un tiers indépendant des actifs donnés en garantie personnelle
  - Cependant, ONB n'a pas obtenu des documents acceptables comme l'exige la politique pour appuyer la valeur des actifs personnels dans le présent cas

# Cas II – Centre naval du Nouveau-Brunswick

- Aide financière accordée à diverses parties en lien avec le développement et l'exploitation du Centre naval du Nouveau-Brunswick à Bas-Caraquet



# Centre naval du N.-B. – Contexte

- En 2009-2010, les municipalités de Caraquet et de Bas-Caraquet ont créé le Centre naval du Nouveau-Brunswick Inc. (CNNB) comme une entreprise sans but lucratif
- Cette entreprise a ensuite acheté le chantier naval à Bas-Caraquet avec de l'aide des gouvernements provincial et fédéral
- Dans les années suivantes, une aide gouvernementale supplémentaire fut accordée pour des améliorations de l'infrastructure du chantier naval et de l'exploitation

# Centre naval du N.-B. – Contexte

- En 2014, le CNNB a conclu une entente avec les gouvernements pour la construction et la remise en état du site du chantier naval pour répondre aux besoins de clients potentiels
- En août 2015, il est devenu évident que le CNNB ne pouvait pas obtenir sa partie du financement pour achever le projet
- En avril 2016, compte tenu de la perte potentielle de l'infrastructure du chantier naval, y compris des pertes d'emplois et des fournisseurs impayés qui fermentaient probablement leurs portes, Gestion provinciale ltée (GPL), une entité gouvernementale, a proposé officiellement d'acheter les actifs du chantier naval et de prendre en charge son exploitation

# Centre naval du N.-B. – Achat du chantier naval

- En août 2016 GPL a acheté les actifs du chantier naval (terrains, bâtiments, matériel, etc.) pour 1 \$
- La contrepartie effective de l'acquisition, y compris les règlements avec les fournisseurs et la banque, et les autres frais, s'est élevée à **8,8 millions de dollars**
- GPL a inscrit une perte nette de **3,8 millions de dollars** lors de l'acquisition dans ses états financiers de 2017-2018 après prise en compte des actifs acquis

# Centre naval du N.-B. – Achat du chantier naval

- Nous avons constaté que l'information fournie aux décideurs n'incluait pas une évaluation des risques ni aucune mention des compétences de GPL en matière de gestion d'actifs dans l'industrie navale
- La convention d'achat exigeait que GPL :
  - règle les dettes envers les fournisseurs impayées
  - investisse dans l'infrastructure
  - conclue des ententes avec le Groupe Océan (entreprise privée) pour louer un bâtiment et de l'équipement du chantier naval, construire une cale sèche flottante et louer la cale sèche

# Centre naval du N.-B. – Cale sèche

- En octobre 2016, GPL a signé une entente avec le Groupe Océan pour construire une cale sèche flottante au chantier naval
- La Société de développement régional a accepté d'accorder un prêt à concurrence de 12,6 millions de dollars à GPL pour payer la construction
  - Prêt entre parties liées structuré de manière inhabituelle où la province assume tous les risques
- Le Groupe Océan a signé une entente avec GPL pour louer la cale pendant 20 ans achèvement



# Recommandations Atcon pertinentes

- Rationaliser l'administration de l'aide financière
- Coordination par le Bureau du Conseil exécutif (BCE) de la mise en œuvre des recommandations par toutes les entités
  - Les recommandations liées à Atcon étaient censées s'appliquer à toutes les entités provinciales accordant de l'aide financière à l'industrie
- Quantifier les risques et les avantages d'accorder de l'aide financière à l'industrie

# Conclusions générales au sujet des études de cas

- La province a continué de conclure des accords d'aide financière représentant une exposition élevée par l'entremise de multiples entités provinciales
  - Ces entités emploient une diligence raisonnable, une gestion des risques et des pratiques de surveillance qui varient en matière de profondeur et de rigueur
- Il est inacceptable que les contribuables demeurent mal informés en ce qui concerne le montant total de l'aide financière accordée et les résultats obtenus
- Nous sommes préoccupés de voir que l'essence de nos recommandations Atcon n'a pas été mise en œuvre lorsque de nouvelles décisions en matière d'aide financière sont prises

# Suivi – Mise à jour sur la mise en œuvre

- Dans l'ensemble, les entités ont autodéclaré que **83 %** des recommandations découlant de nos audits de performance de 2105, de 2016 et de 2017 avaient été mises en œuvre

Exercice	Recommandations			Pourcentage de mise en œuvre
	Total	Mises en œuvre	Acceptées/ Non mises en œuvre	
2017	160	134	26	84 %
2016	44	36	8	82 %
2015	93	77	16	83 %
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>247</b>	<b>50</b>	<b>83 %</b>

# Tableau d'avancement- Rapport en ligne

Légende			
	100 % des recommandations mises en œuvre		De 50 à 74 % des recommandations mises en œuvre
	De 75 à 99 % des recommandations mises en œuvre		Moins de 50 % des recommandations mises en œuvre

Ministère et nom du projet	Date de publication du rapport	État en 2019	
		Autodéclaré par le Ministère	Selon le suivi du VGNB
<b>Finances et Conseil du Trésor</b> <i>Dette publique</i>	2015		À déterminer
<b>Santé</b> <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	2015		À déterminer
<b>Réseau de santé Horizon</b> <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	2015		À déterminer
<b>Réseau de santé Vitalité</b> <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	2015		À déterminer
<b>Opportunités NB</b> <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	2015		À déterminer
<b>Bureau du Conseil exécutif</b> <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	2015		À déterminer
<b>Transports et Infrastructure</b> <i>Édifice du Centenaire</i>	2015		À déterminer



# Rapport 2019 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

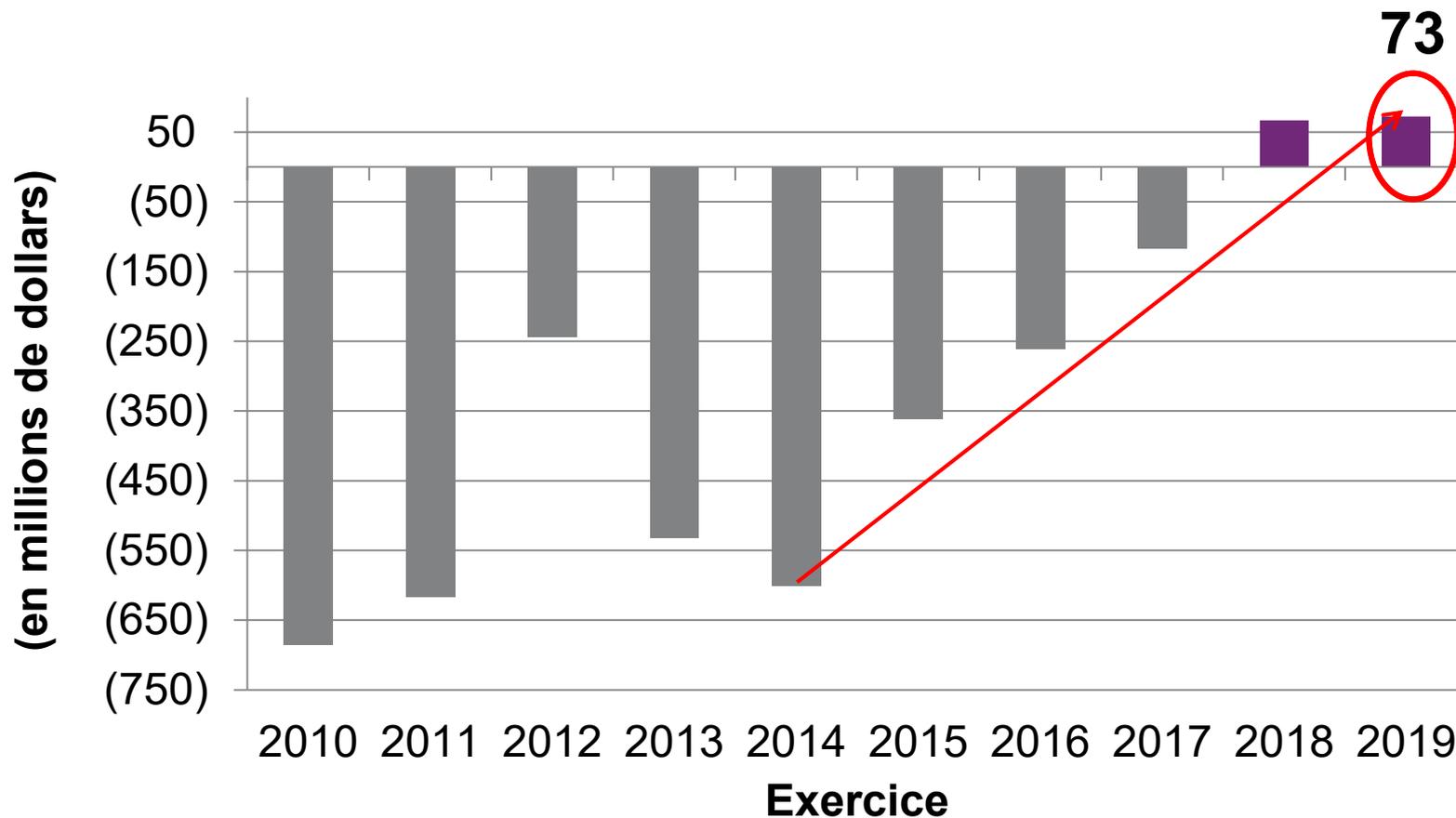
Audits d'états financiers Volume III

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK

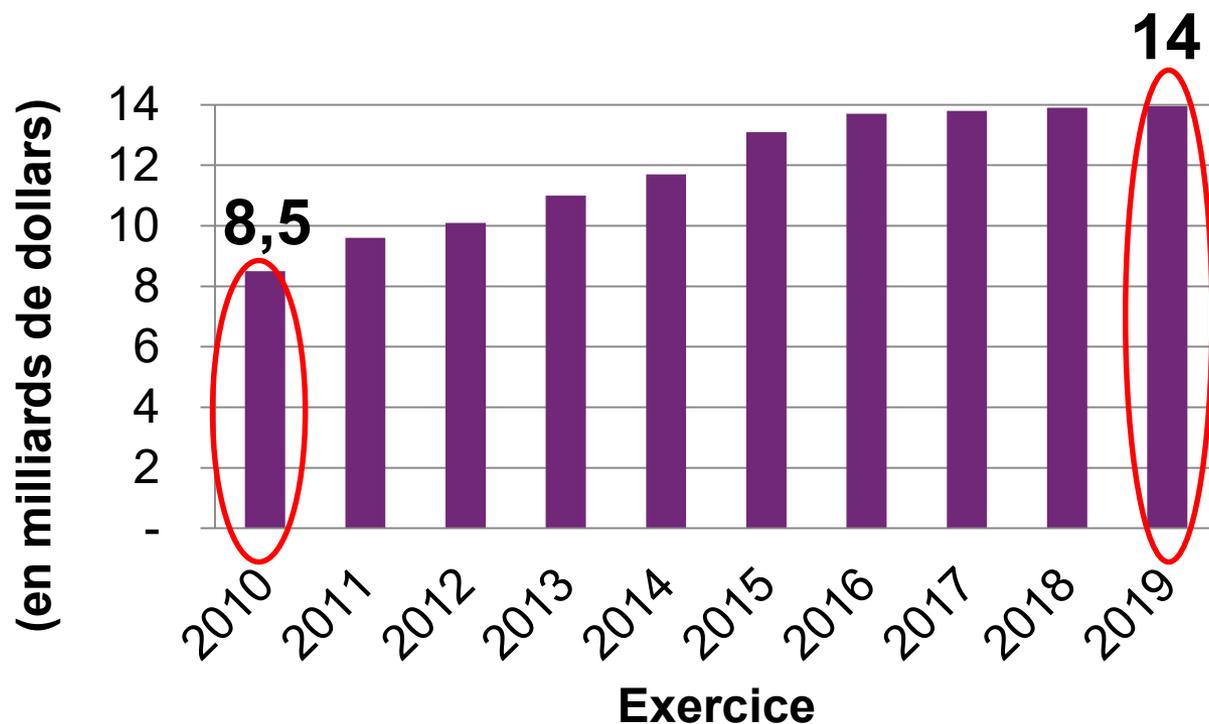


VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Excédents et déficits annuels de la province

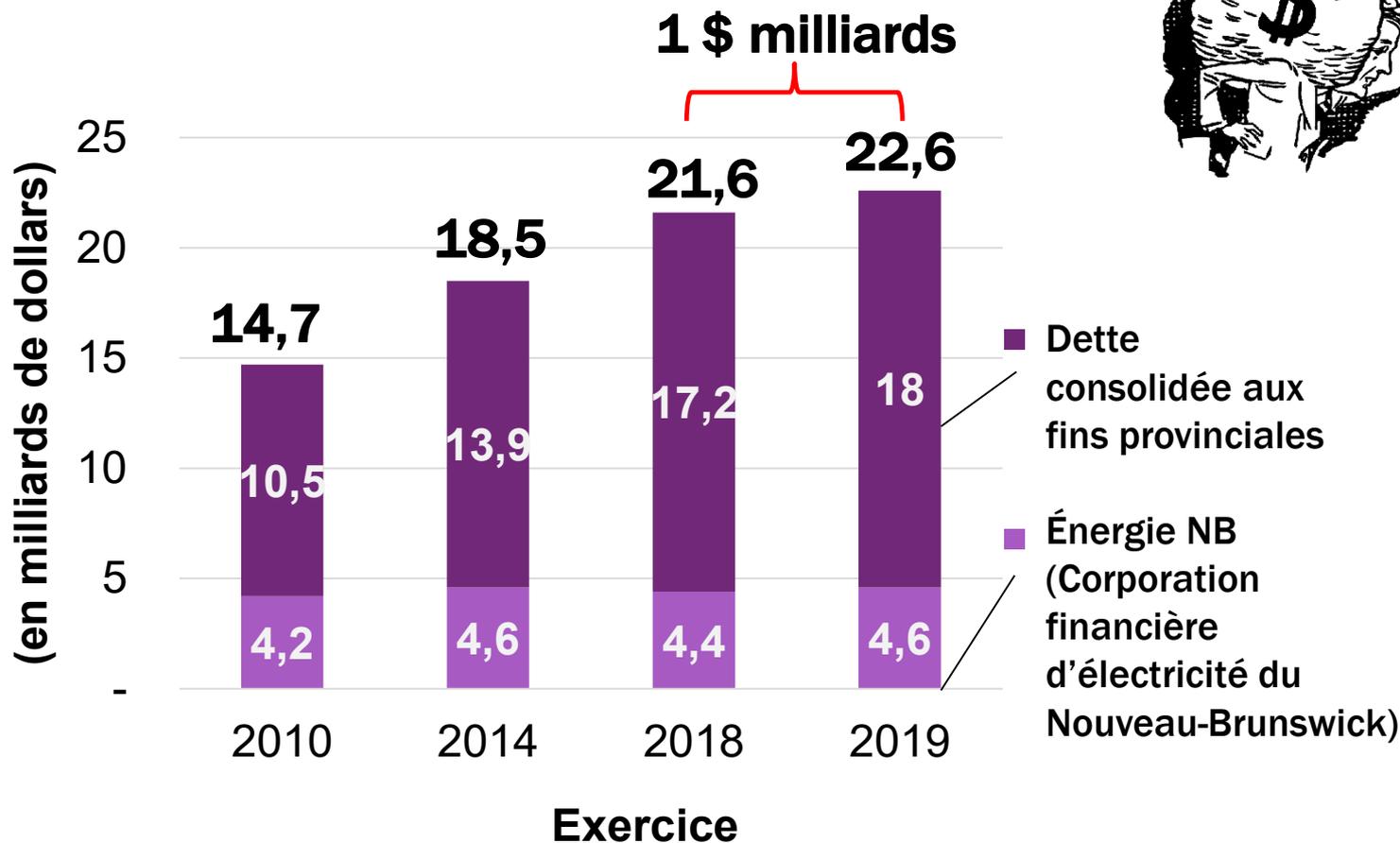


# Dette nette de 14 milliards de dollars

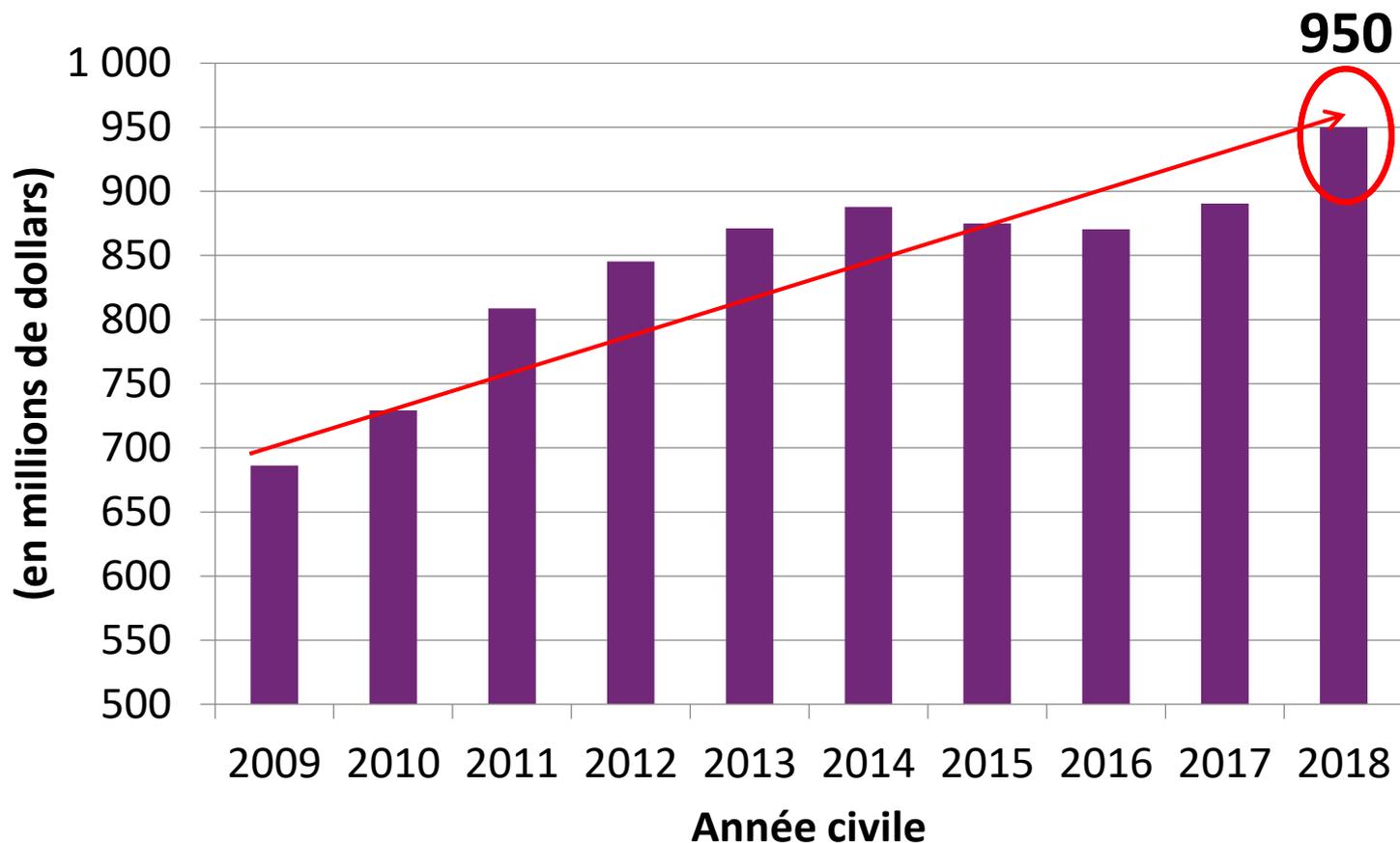


- Encourage le gouvernement à fixer des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette ou des cibles pour le rapport entre la dette nette et le PIB

# Dette consolidée



# La dette des gouvernements locaux atteint un sommet historique



# Constatations clés découlant de notre audit des états financiers de la province

- Évaluations foncières
- Sites contaminés
- Transparence
- Engagements financiers futurs
- Loi sur l'administration financière



# Évaluations foncières : des faiblesses existent toujours

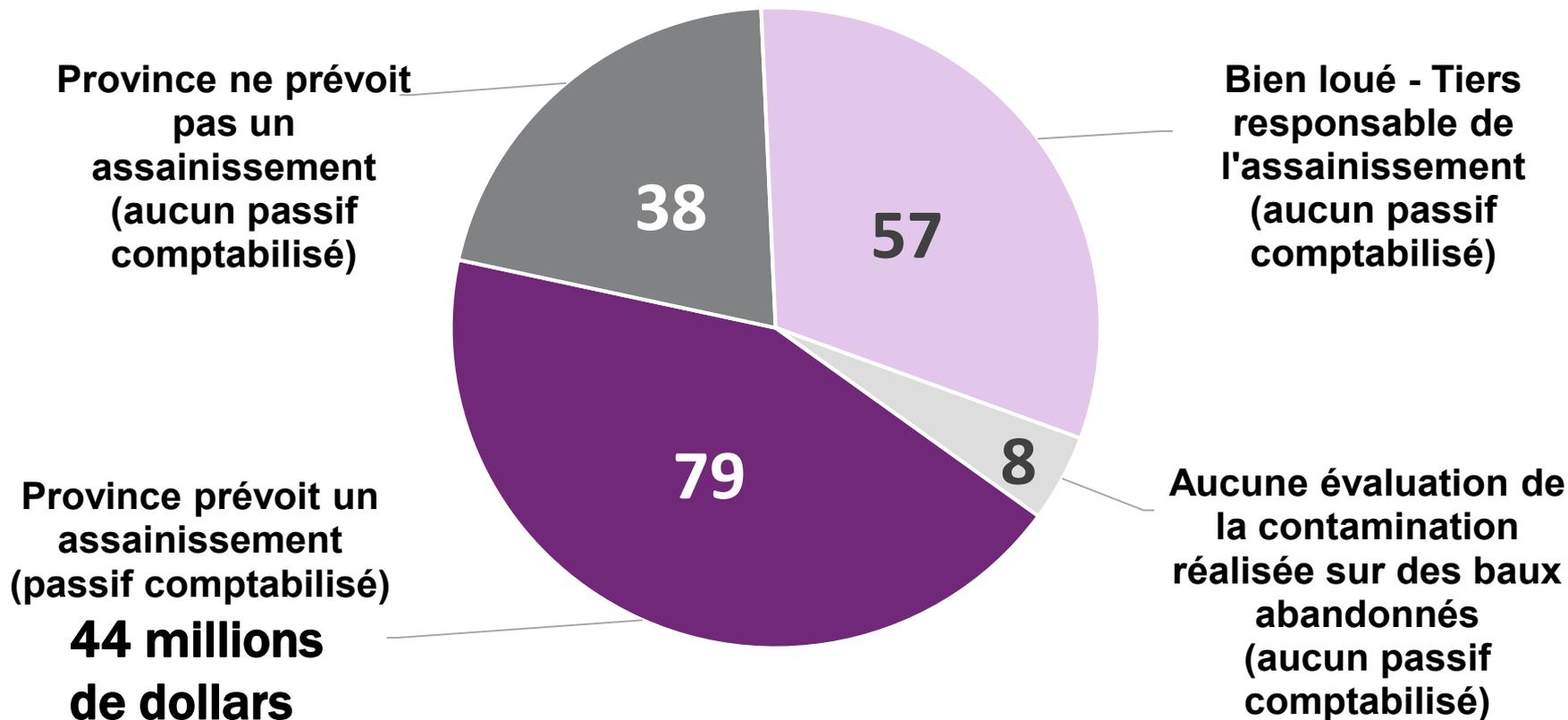
- Erreurs dans 94 factures d'impôt foncier
- Faiblesses multiples dans le contrôle de la qualité et autres processus
- Rapport spécial en novembre 2017
- Huit recommandations pour améliorer les processus



# Sites contaminés



# 182 sites contaminés recensés avec des contaminants connus ou potentiels et plans d'assainissement de la province

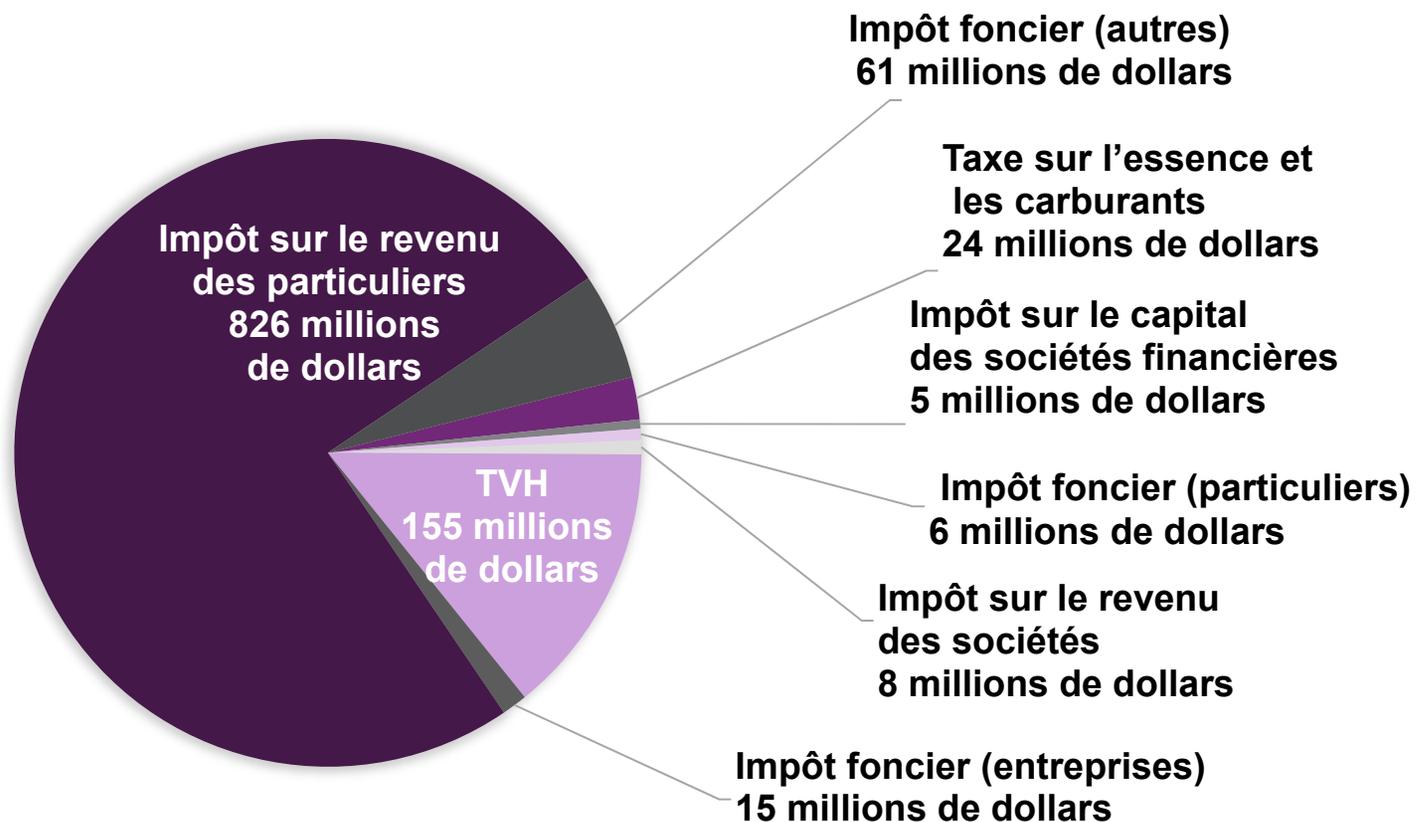




# Transparence du gouvernement

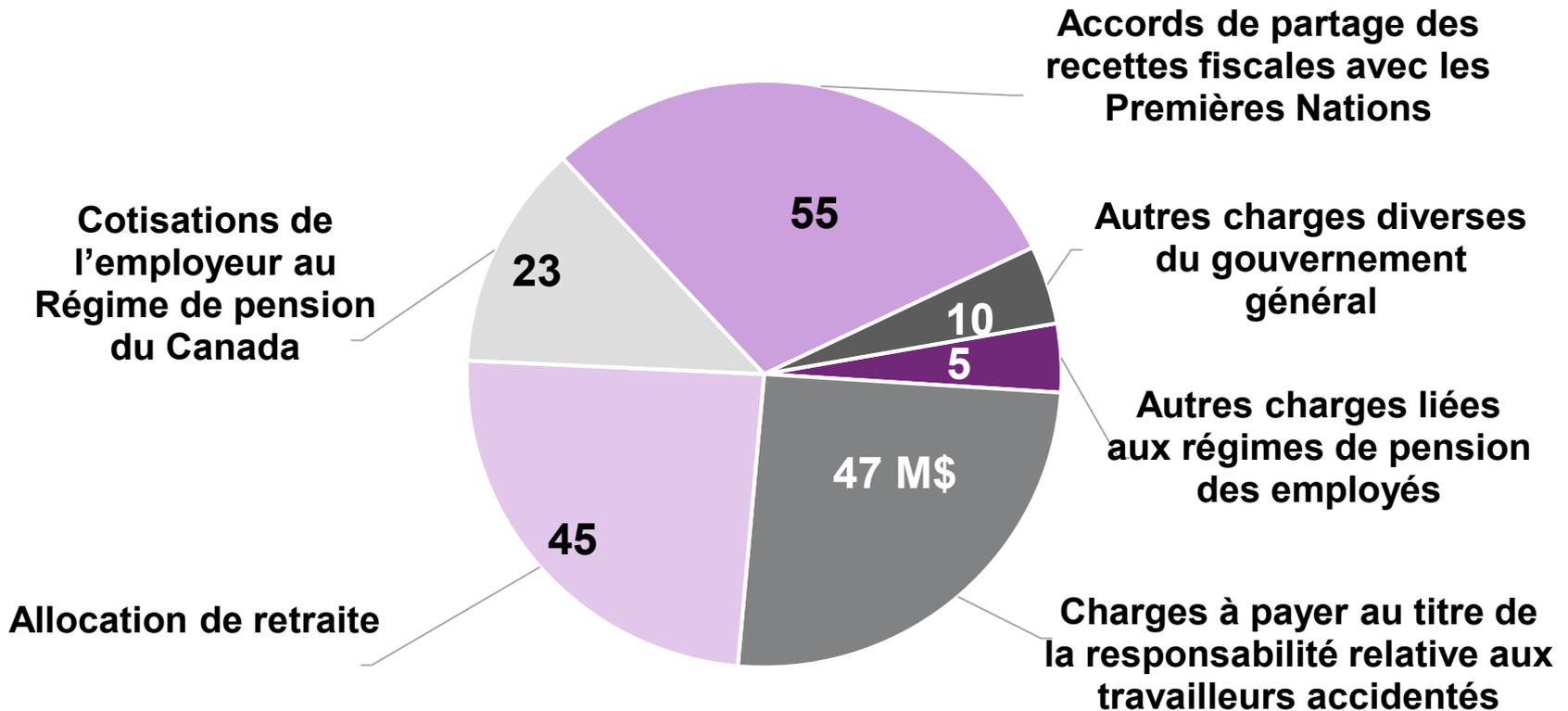
# Transparence – Dépenses fiscales

Coût des dépenses fiscales en 2018 par catégorie -  
1,1 milliard de dollars



# Manque de transparence : Autre exemple

**Gouvernement général - 184 millions de dollars  
(en millions de dollars)**



# Engagements et dépenses sans approbation législative



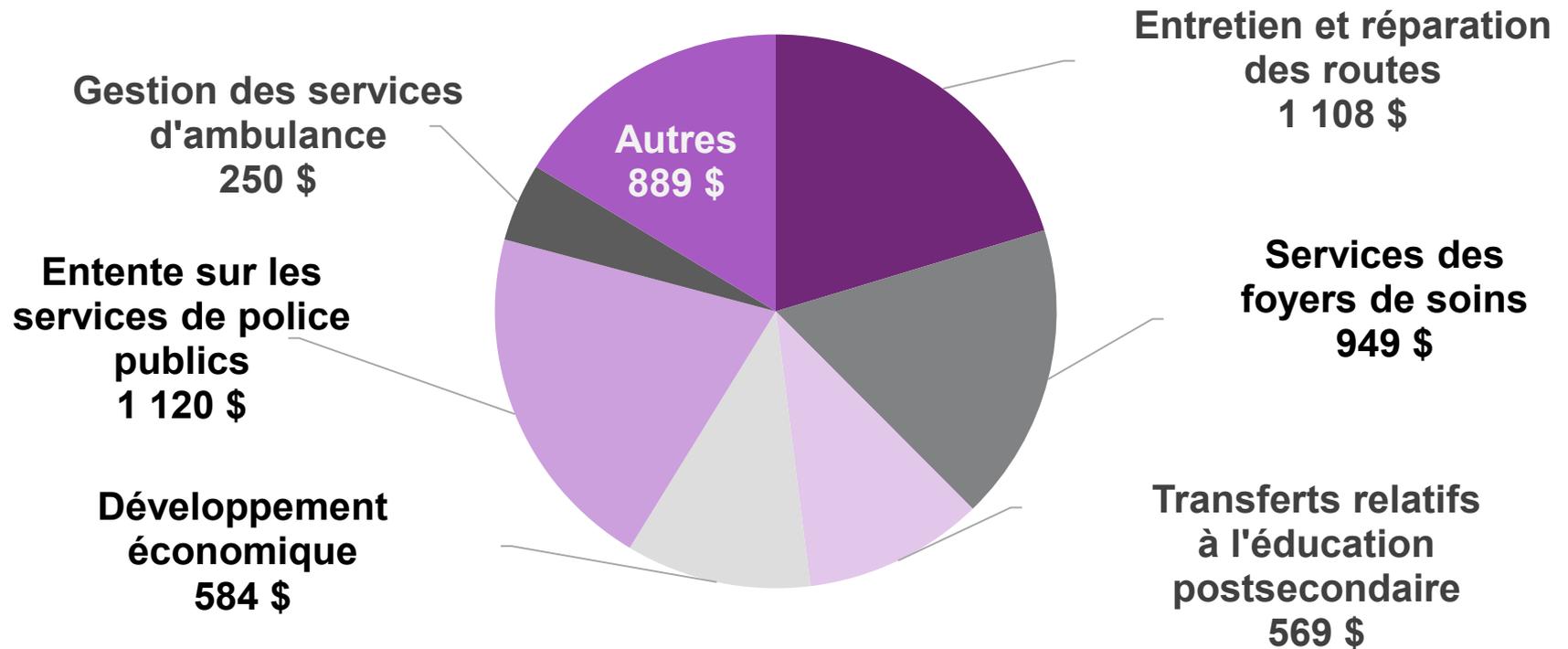
# La *Loi sur l'administration financière* est désuète

- La province a dépassé le budget dans 5 des 10 dernières années avant d'obtenir l'approbation législative, dont un cas de 357 millions de dollars (rapport de la VG de juin 2018)
- Entente triennale de 23 millions de dollars signée sans approbation législative (rapport de la VG de juin 2019)
- 5,5 milliards de dollars en dépenses futures engagées



# 5,5 milliards de dollars d'engagements financiers futurs

Fonds engagés en 2020 et après  
(en millions de dollars)



# Besoin d'actualiser et de moderniser la *Loi sur l'administration financière*



- Modifications législatives proposées
  - Le gouvernement signe seulement des ententes multiannuelles avec l'approbation législative de crédits
  - Reflète la comptabilité d'exercice et non la comptabilité de caisse
  - Préciser que tous les montants payés par le contrôleur doivent avoir un crédit voté par l'Assemblée législative
- Le contrôleur prend l'initiative de promouvoir des modifications à la Loi

# Questions ?



# Préoccupations continues à l'égard de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités

- Le bénéfice net (excédent) continue de rester au seuil de rentabilité et la dette continue de croître
- L'endettement demeure élevé et ne satisfait pas à l'exigence prévue par la loi pour un ratio d'endettement de 80/20
- D'importants défis à l'horizon

